

**B**agneux

# Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2024

VILLE DE BAGNEUX

Depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et son décret d'application n°2016-841 du 24 juin 2016, les collectivités territoriales sont soumises à de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières. Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) présente et détaille les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Le projet de budget 2024 sera soumis au Conseil Municipal le 19 mars 2024. Aux termes de l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a lieu d'organiser préalablement un débat portant sur le rapport d'orientations budgétaires.

# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	4
<b>I. Le contexte financier national et ses répercussions locales</b> .....	4
1. Le contexte national.....	4
2. Le projet de lois de finances 2024 et les principaux impacts pour les collectivités....	5
3. Le contexte financier local .....	6
<b>II. Les orientations budgétaires pour 2024</b> .....	7
1. La dynamique des recettes de fonctionnement .....	8
a. Les recettes d'exploitation des services .....	9
b. La fiscalité .....	9
c. Les dotations et les subventions .....	10
2. Des dépenses de fonctionnement en hausse mais maîtrisées .....	10
a. Les charges à caractère général .....	11
b. Les dépenses de personnel et l'évolution des ressources humaines de la ville ...	12
c. Le maintien des subventions au niveau de 2023 .....	15
d. Les flux financiers avec Vallée Sud Grand Paris et la Métropole du Grand Paris .	15
e. Les intérêts de l'emprunt.....	16
3. Une capacité d'autofinancement préservée .....	16
4. Un programme d'investissement ambitieux et réaliste .....	18
a. Les principaux investissements de 2024 .....	18
b. Le financement de l'investissement .....	19
c. Les projets programmés dans les années futures .....	22

# Introduction

La première moitié du mandat municipal a été marquée par des années budgétaires atypiques : - 2020 a été largement dominée par la crise sanitaire avec un quasi arrêt de la plupart des activités et une attention soutenue à protéger les habitants.

- 2021 a été marquée à la fois par la poursuite de la crise sanitaire et, s'agissant du fonctionnement de l'administration, par des vacances de postes qui ont entraîné une moindre réalisation de projets par rapport aux anticipations.
- D'un point de vue sanitaire, l'année 2022 est revenue quasiment à la normale. Cependant en fin d'année, les difficultés d'approvisionnement sur certains achats, les hausses de tarifs, les aléas de chantiers, ont largement impacté les budgets et les politiques publiques à mettre en œuvre. L'arrivée de la ligne 4 a accéléré le dynamisme et l'attractivité de la commune.
- En 2023, l'inflation a continué à augmenter, aggravant ainsi la crise économique et sociale et les conditions de vie des plus modestes. Les mesures salariales attendues par les agents communaux de la part du gouvernement, que la commune a appliquées ont contribué à la hausse des dépenses de fonctionnement. En parallèle, les mesures fiscales prises en début de mandat et les livraisons de logements ont permis une progression de nos recettes de fiscalité directe. Néanmoins, le ralentissement du marché immobilier commence à avoir des conséquences sur les recettes issues des transactions et la forte augmentation des taux d'intérêt pèse sur nos capacités d'emprunt. L'incertitude qui prévalait lors de la préparation du Budget Primitif (BP) 2023 reste forte au moment de construire le budget 2024, qui se caractérise par une forte montée en charge de la réalisation de nos projets d'investissement, et des dépenses afférentes.
- Les services de la ville ont donc été appelés à ne pas engager de nouvelles actions et à s'efforcer de réduire les dépenses de fonctionnement.

La construction du budget 2024 se fait à un moment où Bagneux se transforme et où les besoins de service public sont croissants, dans un contexte de fortes contraintes financières. Il s'agit donc de poursuivre la mise en œuvre des engagements et des priorités du mandat, dans cette situation complexe.

## I. Le contexte financier national et ses répercussions locales

### 1. Le contexte national

Le taux de croissance en France serait de 0,8% en 2023 selon l'OFCE<sup>1</sup>, soit un peu moins que le 1% prévu par le gouvernement. En 2024, il serait de 1,2%.

---

<sup>1</sup> Observatoire français des conjonctures économiques

Par ailleurs, l'OFCE prévoit une remontée du chômage qui devrait passer de 7,2% à 7,9% fin 2024.

➤ **Une inflation qui se poursuit en 2024**

Après deux années 2022 et 2023 marquées par un contexte inflationniste fort se propageant à l'ensemble des secteurs, les prévisions tendent à une diminution de l'inflation pour 2024. Ainsi, on constate que les prix de l'énergie sont en légère diminution mais ils restent cependant à un niveau élevé par rapport au niveau habituel. De plus, la hausse des prix alimentaires qui touche particulièrement les consommateurs les moins aisés semble se stabiliser, mais reste forte. En 2023, le taux d'inflation était de 3,9%. En 2024, la prévision est de 2,6%. La hausse des prix impacte le pouvoir d'achat des ménages puisqu'il diminue de 1,2% entre 2022 et 2024.

➤ **Des taux d'intérêt toujours élevés**

Les taux d'intérêt restent à un niveau élevé et jamais atteint ces 10 dernières années. Les prévisions pour 2024 confirment ce niveau.

Cependant, face au ralentissement de l'activité économique observée ces derniers mois, le taux d'intérêt de la Banque centrale européenne semble se stabiliser depuis fin septembre à 4,5%.

➤ **Une augmentation continue de la dette publique**

A la fin du deuxième trimestre 2023, la dette publique s'élève à 3 046,9 milliards d'euros. La part de la dette dans le PIB est estimée à 110% pour l'année 2023. Aussi, le déficit public devrait représenter 4,9% du PIB en 2023.

Le niveau de dette des collectivités locale reste stable depuis 2021.

## **2. Le projet de lois de finances 2024 et les principaux impacts pour les collectivités**

Pour ce qui est des collectivités, le PLF 2024 prévoit une augmentation d'un milliard d'euros des concours financiers leur étant destinés, loin de répondre à leurs besoins dans le contexte inflationniste. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera augmentée de 213 millions d'euros en 2024 (27,3 milliards d'euros), ce qui ne compensera ni l'inflation (puisque la DGF n'y est toujours pas indexée), ni les mesures de revalorisation salariale des agents publics. Pour Bagneux, ces revalorisations se chiffrent à 1 054 626 euros pour 2023, soit 2 050 456 euros en année pleine pour 2024, et ne se sont accompagnées d'aucune compensation spécifique de la part de l'Etat. Pour rappel, la DGF par habitant représentait 288 euros en 2016 et seulement 271 en 2021.

Par ailleurs, la diminution des transactions immobilières causée par l'augmentation des taux d'emprunt entraîne dès 2023 une baisse des recettes de droits de mutation pour la ville qui devrait se poursuivre en 2024.

Concernant l'investissement, il est prévu que l'effort des collectivités continue de bénéficier d'un FCTVA dynamique pour un montant total attendu à 7,1 milliards d'euros. Les dotations d'investissement, versées par l'État, devraient atteindre quant à elles en 2024 environ 12,5 milliards d'euros.

Point important, s'agissant de la prévision de dépense des administrations publiques locales (composées de toutes les collectivités territoriales et des organismes divers d'administration locale), Bercy ne prévoit pas de baisse. Elle devrait progresser de 9 milliards d'euros en 2024, soit une hausse de 0,7 % en volume, cependant en-deçà du niveau d'augmentation du coût de la vie. Les contraintes financières restent donc prégnantes et les incertitudes institutionnelles et budgétaires entretenues par l'État laissent peu de marges de manoeuvre.

### 3. Le contexte financier local

Tout d'abord, la ville de Bagneux connaît une croissance de population. Suite au dernier recensement, on constate une augmentation de la population de 1500 personnes par rapport à l'année dernière. Ce dynamisme va se poursuivre dans les prochaines années et la ville devra adapter son offre de services publics en conséquence.

Aussi, à cette période de mi-mandat, de nombreux engagements du programme municipal ont déjà été réalisées ou sont lancées, et engagent nos budgets pour l'avenir. Cela concerne plusieurs dimensions de l'action publique :

- Pour nos services publics :
  - Créations de postes déjà intervenues : 15 postes d'Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) pour les classes de moyenne section et recrutements en remplacement pour effectifs supplémentaires, 3 postes du pôle Transition Ecologique et Développement Durable (TEDD), 1 poste de chargé de mission quartier Sud à la Direction de l'Aménagement et de l'Urbanisme (DAU), 1 poste de responsable du secteur santé à la Direction des Ressources Humaines (DRH) ;
  - La mise en place du nouveau régime indemnitaire et la valorisation financière ;
- En faveur de nos politiques publiques :
  - Le renforcement de notre centre municipal de santé, avec un plus grand nombre de médecins
  - Les parcours culturels dans toutes nos écoles
  - La signature de la charte du handicap
- Le lancement d'opérations et les dépenses dites récurrentes du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)
  - La réfection du stade Port Talbot
  - La création et renaturation du mail René Rousseau
  - La création des squares Dominique Dimey et Lodovéo Mongiat
  - L'ouverture d'un relais d'assistantes maternelles
- La décision de ne plus recourir à une hausse du taux des taxes foncières d'ici la fin du mandat, déjà élevées, malgré la suppression de la taxe d'habitation.

Pour les Balnéolais de façon générale, la situation reste difficile au regard des caractéristiques socio-démographiques de notre commune, qui témoignent de forts besoins sociaux. La récente analyse des besoins sociaux a justement mis en exergue des indicateurs de fragilité marqués, et une part conséquente de foyers balnéolais précaires :

- 8,5% des foyers allocataires de la CAF sont au RSA ;
- 30% des foyers sont bénéficiaires de la prime d'activité ;
- 55% des foyers sont bénéficiaires d'aides au logement.

Le taux de chômage se situe à un niveau élevé, et tout particulièrement chez les jeunes (16% des 15-64 ans, mais 22% des 25-29 ans et 31% des 15-24 ans), et 38% des jeunes actifs occupent des emplois à temps partiel.

A contrario, le niveau de revenu est faible (revenu annuel moyen : 24 960euros ; revenu annuel médian : 19 780euros) avec des inégalités marquées (10% des ménages perçoivent moins de 10 590euros par an).

Cette situation est accentuée par la part importante (27%) et croissante (leur nombre a progressé de + 19% en 10 ans) des familles monoparentales, facteur aggravant de précarité.

## II. Les orientations budgétaires pour 2024

Pour que le développement de Bagneux profite à tous, en 2024, la Ville réaffirme ses priorités en matière de solidarité, d'éducation et de transition écologique. Elle entend aussi poursuivre les efforts engagés pour améliorer le cadre de vie et l'attractivité commerciale.

C'est ainsi que nous allons relancer le conseil local de la santé mentale, développer l'outil ACCEO pour faciliter l'accès des personnes sourdes et malentendantes aux démarches administratives et améliorer la qualité des repas aux personnes âgées.

Pour la réussite de nos enfants, nous allons signer une convention sur l'éducation artistique et culturelle avec l'Education nationale et poursuivre notre travail avec la Région pour faire démarrer la construction du lycée d'enseignement général. Pour la rentrée 2024, la Ville offrira un kit de fournitures scolaires à définir avec l'éducation nationale pour tous les élèves de nos écoles élémentaires.

Dans notre engagement à contribuer à la protection de la planète, nous soutenons le projet associatif d'ouverture d'une recyclerie, d'ici l'été. Nous poursuivons la désimperméabilisation des cours d'école, en végétalisant l'école Albert Petit, nous augmenterons les plantations d'arbres et poursuivrons les études de sol concernant le projet d'hectare d'agriculture maraîchère.

Soucieux de préserver une ville agréable à vivre, nous renforçons les moyens consacrés à l'entretien des rues et à l'attractivité commerciale.

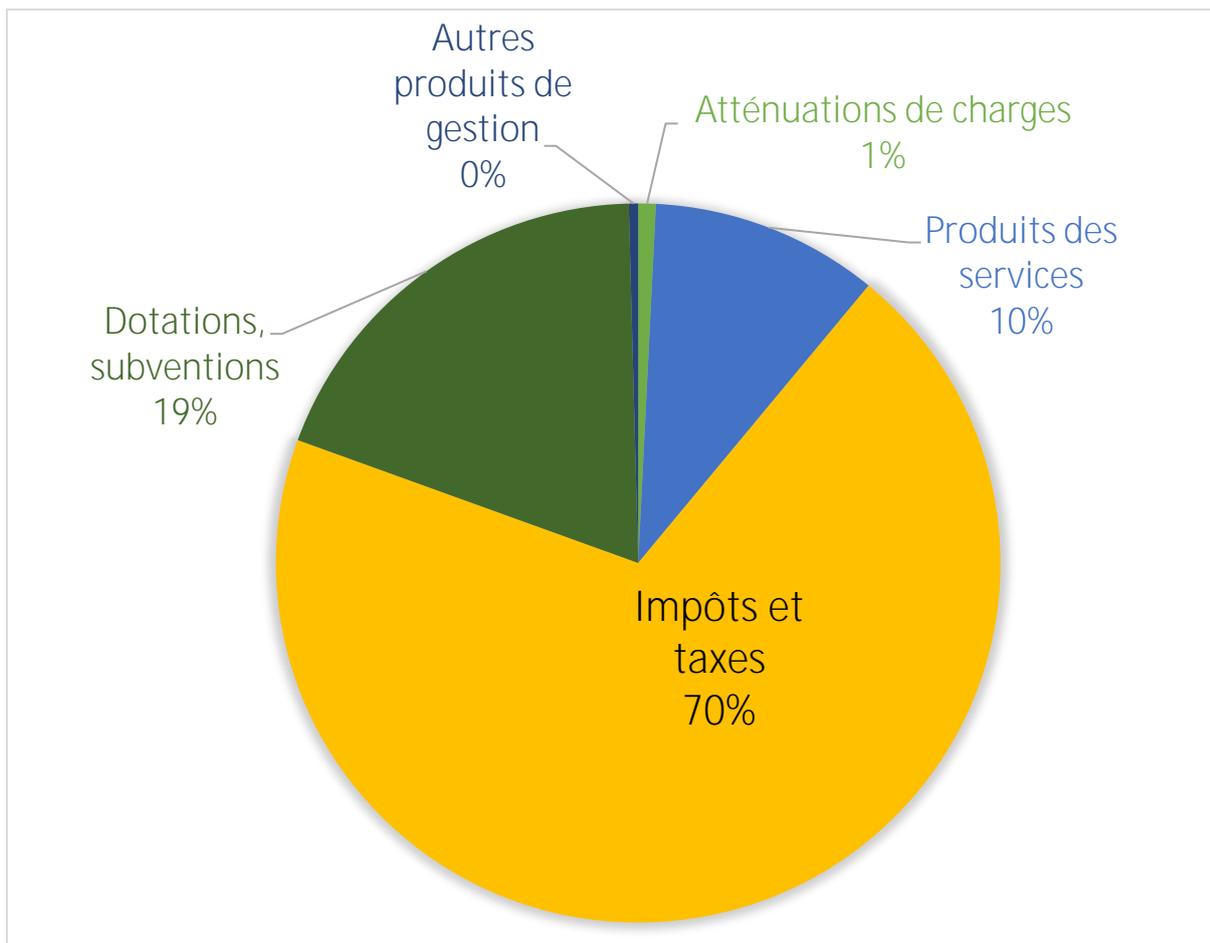
Côté investissement, nous déployons un programme ambitieux qui comprend notamment les travaux d'extension de notre CMS, la création d'une maison du patrimoine, la réfection de la toiture de l'école Joliot-Curie et sa rénovation thermique ainsi que la rénovation du stade René Rousseau.

## La dynamique des recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	BP 23	BP 24	Evolution BP 24/BP 23 en €	Evolution BP 24/BP 23 en %
013 - Atténuations de charges	137 000	722 000	585 000	427%
70 - Produits des services	8 865 320	9 416 200	550 880	6%
73 - Impôts et taxes	62 641 733	64 284 400	1 642 667	3%
74 - Dotations, subventions	17 582 400	17 582 500	100	0%
75 - Autres produits de gestion	496 000	383 600	-112 400	-23%
77 - Produits exceptionnels	23 500	25 000	1 500	6%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	48 906	80 000	31 094	64%
TOTAL	89 794 859	92 493 700	2 698 841	3%

### Répartition prévisionnelle des recettes réelles de fonctionnement :

**92,4 millions d'euros répartis comme suit :**



On constate que les principales ressources de la ville sont issues de la fiscalité. Les autres recettes proviennent des dotations de l'Etat et des subventions ainsi que des produits des services issus de la participation des usagers.

L'évolution des recettes de la ville serait à la hausse pour 2024 d'environ 2,7 millions d'euros par rapport au BP 2023 (+3%). Cette évolution est décrite ci-dessous.

#### **a. Les recettes d'exploitation des services**

Les recettes d'exploitation des services devraient connaître une augmentation d'environ 550 000 euros par rapport au BP 2023 soit +6%. Cette augmentation est principalement liée à la hausse de fréquentation ainsi qu'une légère hausse des tarifs qui devrait avoir lieu en septembre 2024. En effet, les tarifs sont généralement revus tous les ans d'une valeur moindre que l'évolution de l'inflation.

#### **b. La fiscalité**

Les estimations actuelles prévoient une augmentation de 1,6 million d'euros (+3%) de la fiscalité par rapport au BP 2023. Cette évolution est principalement due à la hausse de la fiscalité directe locale et en particulier des bases fiscales de la taxe foncière qui correspond au taux d'inflation de l'année 2023. Selon les publications de l'INSEE de décembre, ce taux

est de 3,9%. Cette hausse est indépendante d'une décision de la ville. En effet, le taux de taxe foncière reste stable.

Le montant prévisionnel est de 44,7 millions d'euros soit 2 millions d'euros supplémentaires par rapport aux prévisions de 2023.

Par ailleurs, il convient de noter la diminution des droits de mutations due à la diminution des transactions immobilières depuis plus d'un an. Cette diminution est estimée à 400 000 euros.

### c. Les dotations et les subventions

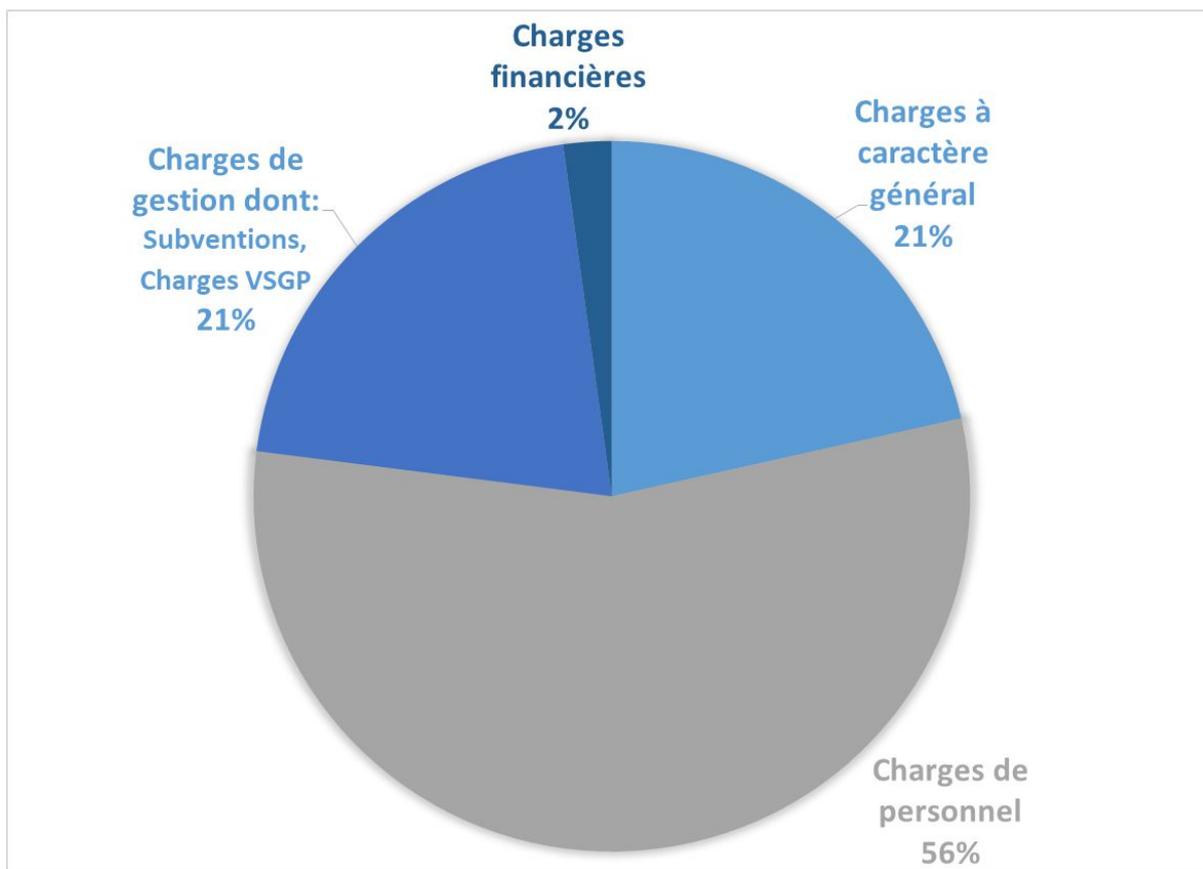
Les dotations de l'Etat (Dotation forfaitaire et dotations de solidarité urbaine) devraient connaître une légère évolution en 2024 du fait de l'augmentation de la population. Il en est de même pour les subventions de fonctionnement versées par la Caisse d'Allocations Familiales et le département des Hauts de Seine au titre des politiques éducatives et sociales.

## 2. Des dépenses de fonctionnement en hausse mais maîtrisées

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRE	BP 23	BP 24	Evolution BP 24/ BP 23 en €	Evolution BP 24/ BP 23 en %
011 - Charges à caractère général	19 415 050	17 800 000	-1 615 050	-8%
012 - Charges de personnel	44 670 106	46 044 000	1 373 894	3%
65 - Autres charges de gestion courante	15 634 004	17 233 000	1 598 996	10%
66 - Charges financières	1 577 107	1 805 000	227 893	14%
67 - Charges exceptionnelles	299 850	50 000	-249 850	-83%
68 - Dotations aux provisions	0	41 000	41 000	
014 - Atténuations de produits	12 500	40 000	27 500	220%
<i>Autofinancement</i>	<i>8 186 242</i>	<i>9 480 700</i>	<i>1 294 458</i>	<i>16%</i>
<b>TOTAL</b>	<b>81 608 617</b>	<b>92 493 700</b>	<b>10 885 083</b>	<b>13%</b>

### Répartition prévisionnelle des dépenses réelles de fonctionnement (hors autofinancement) :

83 millions d'euros répartis comme suit :



#### a. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général devraient être en diminution par rapport au BP 2023 (-8%). En effet, le budget de 2023 prévoyait une forte hausse de certaines dépenses comme les fluides ou l'achat de fournitures. Or, il s'avère que ces augmentations ont été moins importantes que prévu.

Aussi, il a été demandé aux services de la ville de faire un effort pour diminuer leur budget afin de tenir compte des contraintes et de se dégager des marges de manœuvre pour nos actions. Les réductions faites n'impactent pas le niveau de service.

Par ailleurs, la ville a fait le choix de mettre plus l'accent sur les politiques éducatives ainsi que sur l'amélioration du cadre de vie (nature en ville et propreté) et du commerce. Le budget de l'éducation a donc été sanctuarisé pour être maintenu à son niveau de 2023. De plus, une enveloppe de dépenses supplémentaires de 190 000 euros spécifique au cadre de vie et au commerce va être déployée pour améliorer l'environnement des Balnéolais.

Le montant des charges à caractère général pour 2024 devrait donc être d'environ 17,8 millions d'euros. Cela correspond aux dépenses réalisées en 2023.

## **b. Les dépenses de personnel et l'évolution des ressources humaines de la ville**

Les dépenses de personnel constituent plus de la moitié du budget de fonctionnement de la ville. En 2022, les charges de personnel s'élèvent à 1051 euros par habitant. Aussi, l'évolution des charges de personnel entre 2018 et 2022 est de + 9,6%. Outre les mesures décidées par l'Etat, cela traduit le souhait de la ville de maintenir un niveau de service public de qualité. De plus, le régime indemnitaire des agents de la ville a été revu en 2022 afin d'augmenter le niveau de rémunération et d'améliorer l'équité.

### ➤ **La hausse des dépenses de personnel due principalement à des décisions gouvernementales :**

L'enveloppe globale autorisée au budget primitif 2024 sera d'environ **46 millions d'euros**, en hausse de près de 1,37 millions d'euros par rapport au budget primitif 2023, soit +3%. Néanmoins, au cours de l'année 2023, des crédits ont été ajoutés au budget supplémentaire (+ 492 000 euros) ainsi qu'à la décision modificative du budget (+ 293 891 euros). Ces crédits ont permis de faire face aux dépenses supplémentaires liées notamment à la hausse du point d'indice des fonctionnaires de 1,5% à compter du 1er juillet, à l'augmentation SMIC ainsi qu'au versement de la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et d'une prime pour le personnel de santé.

Ainsi, l'augmentation de la masse salariale entre 2024 et le budget définitif voté en 2023 est de 588 000 euros, soit +1%.

Cette enveloppe doit permettre de prendre en compte les besoins budgétaires multiples, notamment :

- La revalorisation des carrières des fonctionnaires (avancement d'échelons, de grades et promotion interne) ;
- Les recrutements sur les postes vacants ;
- L'impact en année pleine de la hausse du point d'indice intervenue en 2023 ;
- Les revalorisations salariales prévues en 2024 : hausse du SMIC et octroi de 5 points d'indice supplémentaires pour tous en janvier 2024.

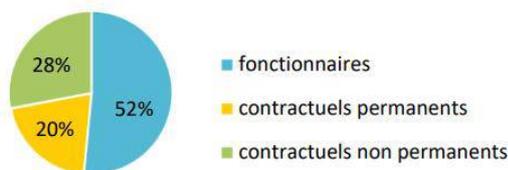
### ➤ **Structure et évolution des effectifs**

Au 31/12/2022, comme le précise le rapport social unique pour 2022, les effectifs de la collectivité se répartissent comme suit :

## Effectifs

➔ 1 211 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

- > 624 fonctionnaires
- > 248 contractuels permanents
- > 339 contractuels non permanents



Répartition des agents permanents par catégories

	2022	2021	CIG 2021 Agents des communes
Catégorie A	17%	15%	11,9%
Catégorie B	12%	8%	11,7%
Catégorie C	71%	78%	76,4%

Dans un contexte de tensions sur les recrutements, le recours à l'apprentissage a continué en 2023, nous permettant de développer une logique de vivier et de formation interne.

La nécessaire maîtrise des effectifs dans le contexte de développement de la ville et de ses projets conditionne le cadrage 2024, ne permettant pas de créations de postes sur emplois permanents sans la suppression d'un autre poste dans un étiage financier équivalent. Un travail important en cours sur les reclassements permet le retour en situation de travail d'agents après des situations de longue maladie, sur postes relais puis sur postes permanents.

Par ailleurs, une réflexion est également en cours concernant le périmètre et le mode de gestion du service public municipal afin de permettre la maîtrise des dépenses de personnel tout en assurant un service public de qualité.

Dans ce cadre, il est proposé de faire évoluer le mode de gestion de deux services publics afin d'améliorer ou élargir l'accès des usagers tout en limitant l'impact de leur réalisation sur les dépenses de personnel. Ainsi il a été décidé d'externaliser la production et le portage de repas aux séniors. Par ailleurs, la ville a obtenu, après négociation auprès du Département, l'ouverture d'une Ecole Française des Femmes à Bagneux, structure associative qui permettra de renforcer l'accès des femmes à la maîtrise de la langue française.

### ➤ Exécution du budget :

Le niveau d'exécution des dépenses de personnel en 2023 s'établit à **45,44 millions d'euros** contre 45,45 millions d'euros budgétés, soit un taux d'exécution de 99,97%. Ces bases ont permis la construction des propositions de BP 2024.

### ➤ Structure prévisionnelle de la rémunération

<b>LIBELLE</b>	<b>BP + BS + DM 2023</b>	<b>BP 2024</b>
MISE A DISPO DE PERS. EXT (CRECHES)	1 080 017 €	1 080 000 €
VERSEMENTS de TRANSPORTS (mobilité)	776 954 €	770 000 €
FNAL	132 000 €	130 000 €
CNFPT - CIG	387 284 €	390 000 €
REMUNERATION des TITULAIRES	15 115 562 €	15 000 000 €
I.R - N.B.I - S.F.T	836 699 €	820 000 €
AUTRES INDEMNIT. TITULAIRES	3 892 503 €	3 880 000 €
REMUNERATION NON-TITULAIRES	11 520 141 €	12 000 000 €
REMUNERATION DES APPRENTIS	73 082 €	72 000 €
URSSAF	5 700 777 €	5 700 000 €
CAISSES DE RETRAITE	5 153 103 €	5 387 000 €
ASSURANCES ET PART. MUTUELLE	99 143 €	170 000 €
COTISATIONS ATIACL	58 064 €	60 000 €
ALLOCATIONS CHÔMAGE	478 377 €	455 000 €
MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	50 911 €	50 000 €
REMB. TITRES DE TRANSPORT	100 217 €	80 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>45 454 834 €</b>	<b>46 044 000 €</b>

➤ **Heures supplémentaires :**

En 2022, le volume d'heures supplémentaires est de 20 913 heures pour un montant brut de 452 547 euros.

En 2023, le volume d'heures supplémentaires est de 16 432 heures pour un montant brut de 375 396 euros.

➤ **Avantages en nature :**

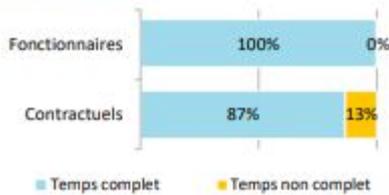
Les seuls avantages en nature octroyés par la ville sont des logements attribués par nécessité de service (22 au 1er janvier 2024).

➤ **Temps de travail :**

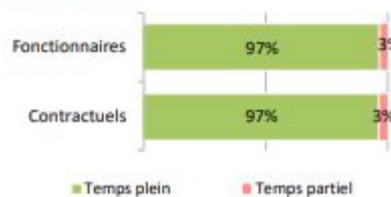
Depuis le 1er janvier 2022, la délibération n° DEL\_20211214\_5 du 14 décembre 2021 adoptant le nouveau règlement du temps de travail des services de la ville de Bagneux est entrée en vigueur. Elle fixe la durée annuelle du travail effectif au sein de la collectivité à 1607 heures pour un agent à temps complet, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées. Les cycles hebdomadaires de travail possibles sont définis dans le règlement intérieur relatif au temps de travail qui prévoit également, pour les métiers répondants à un ou plusieurs critères de pénibilité, des jours de repos compensateurs.

## — Temps de travail des agents permanents

### ♦ Répartition des agents à temps complet ou non complet



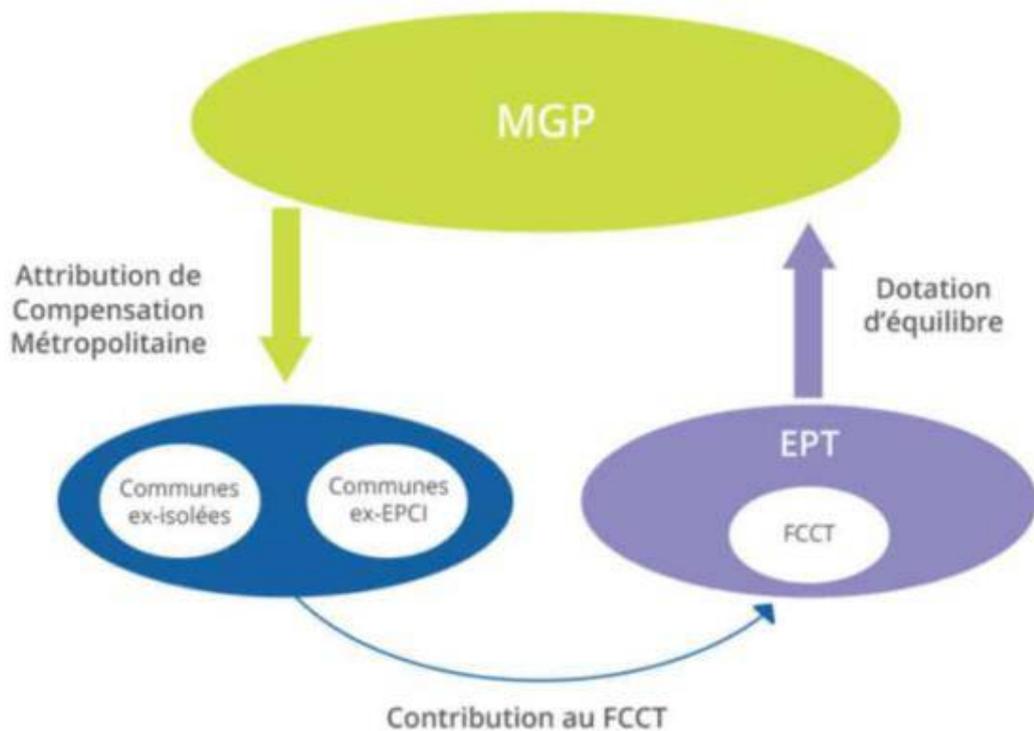
### ♦ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



### c. Le maintien des subventions au niveau de 2023

Le montant des subventions versées au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ainsi qu'aux associations de la ville sera maintenu au même niveau qu'en 2023. Pour rappel, en 2023 la subvention versée au CCAS avait augmenté de 100 000 euros. Cette augmentation est maintenue en 2024.

### d. Les flux financiers avec Vallée Sud Grand Paris et la Métropole du Grand Paris



Chaque année la Métropole du Grand Paris (MGP) verse à la ville une attribution de compensation et la ville reverse à l'Etablissement Public Territorial (EPT) le Fonds de Compensation des Charges Transférées (FCCT). En 2024 le montant prévisionnel de l'attribution de compensation est de 14,7 millions d'euros et le montant prévisionnel du FCCT est de 12 millions d'euros.

A noter que les années précédentes, le calcul du pourcentage des charges de personnel de la ville intégrait le FCCT. Cependant, on constate que le FCCT ne reflète pas le montant du personnel transféré à VSGP (ou à Sud de Seine pour les années antérieures à 2016). Par conséquent, à partir de 2024, le pourcentage des charges de personnel prend uniquement en compte le personnel de la ville.

#### e. Les intérêts de l'emprunt

Le montant des intérêts des emprunts payé chaque année par la commune dépend des effets combinés du montant de l'encours de la dette et de l'évolution des taux d'emprunt.

Pour rappel, l'encours de dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023 s'est élevé à 56 831 106 euros.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'encours est de 55 176 487,13 millions d'euros.

Le taux moyen de la dette de la commune était de 2,31% au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et il atteint 3,29% au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Cette hausse est liée aux conditions de marché, avec un relèvement du taux directeur de la Banque Centrale Européenne, intervenu à plusieurs reprises en 2022 et 2023. Ce taux semble se stabiliser depuis fin septembre et permet de prévoir une hausse moins importante en 2024.

En dépit de ce contexte, la commune poursuit son souci constant de contenir son encours de la dette, en préservant sa capacité d'autofinancement et en négociant les meilleures conditions financières pour réduire le taux moyen de sa dette et sa charge financière. L'accompagnement par le consultant Finance Active depuis plus de 10 ans permet de sécuriser nos contrats d'emprunt et de gérer notre dette de manière optimale.

Le montant des intérêts à verser en 2023 est d'environ 1,4 million d'euros. Avec le nouvel emprunt réalisé fin 2023 de 4 millions d'euros et l'emprunt prévisionnel de 2024, le montant des intérêts devrait être de 1,8 million d'euros pour cette année.

### 3. Une capacité d'autofinancement préservée

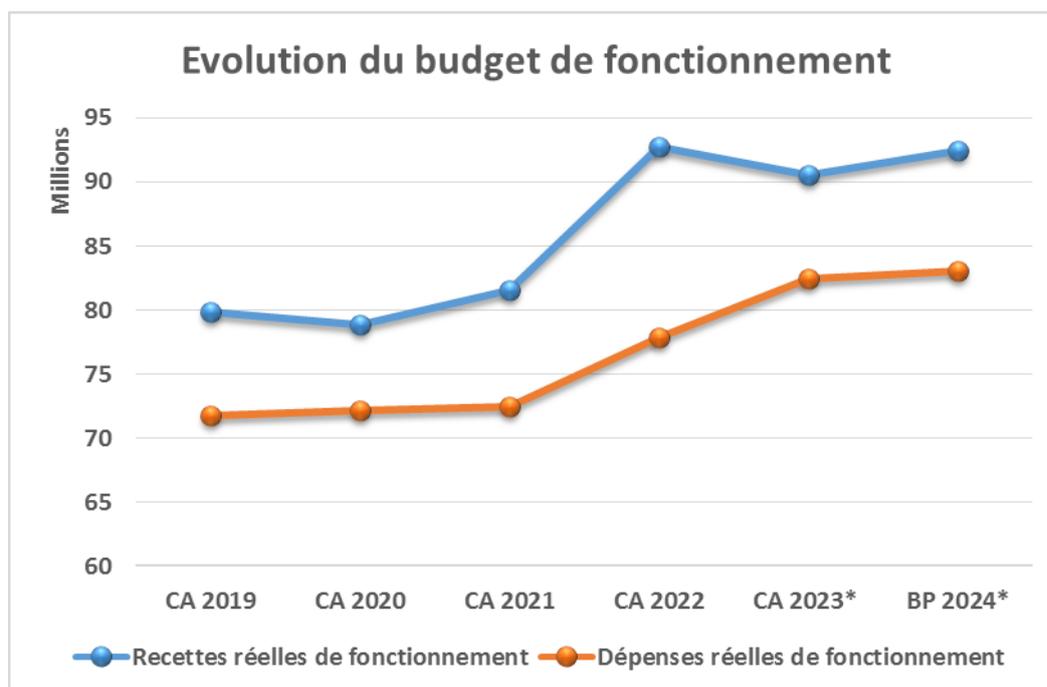
**La Capacité d'AutoFinancement (CAF) brute** (ou épargne brute) correspond à l'excédent généré sur la section de fonctionnement, c'est-à-dire, à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent va permettre d'équilibrer le budget d'investissement et, par conséquent, va permettre à la ville d'avoir des projets d'investissement en limitant le recours à l'emprunt. Plus la CAF est élevée, et moins la ville aura besoin d'emprunter pour réaliser des investissements. Ce ratio n'analyse que les données de l'exercice et ne prend donc pas en compte l'excédent reporté de l'exercice n-1.

**L'épargne nette** correspond à la CAF brute après déduction du remboursement annuel du capital de la dette. Cette donnée permet de mesurer l'épargne disponible après remboursement des emprunts pour réaliser des dépenses d'investissement.

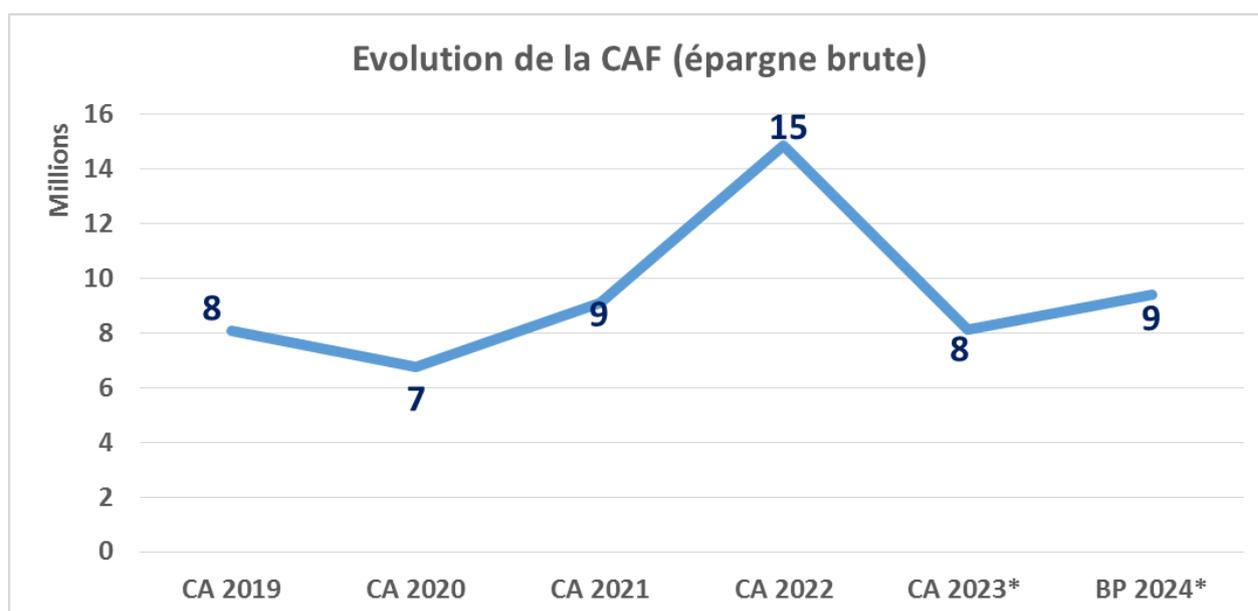
L'évolution de la CAF est décrite ci-dessus :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023*	BP 2024*
Recettes réelles de fonctionnement	79 836 860	78 878 356	81 526 020	92 701 714	90 512 238	92 413 700
Dépenses réelles de fonctionnement	71 757 696	72 143 366	72 416 476	77 836 973	82 407 169	83 013 000
<b>Epargne brute ou Capacité d'Autofinancement (CAF)</b>	<b>8 079 164</b>	<b>6 734 990</b>	<b>9 109 544</b>	<b>14 864 741</b>	<b>8 105 069</b>	<b>9 400 700</b>
Remboursement capital emprunt	4 777 738	5 253 342	5 799 820	5 397 266	5 397 266	6 025 000
<b>Epargne nette</b>	<b>3 301 426</b>	<b>1 481 648</b>	<b>3 309 724</b>	<b>9 467 475</b>	<b>2 707 803</b>	<b>3 375 700</b>
Part de la CAF par rapport aux recettes de fonctionnement	10,12%	8,54%	11,17%	16,04%	8,95%	10,17%
Epargne nette/ Recettes de fonctionnement	4,14%	1,88%	4,06%	10,21%	2,99%	3,65%

\* Données prévisionnelles



\*Données prévisionnelles



\*Données prévisionnelles

On constate que la CAF se situe entre 7 et 9 millions d'euros entre 2019 et 2021. Elle atteint ensuite un pic en 2022 à 15 millions d'euros. Cette forte hausse s'explique par 2 principales recettes supplémentaires :

- Augmentation des recettes fiscales due à l'augmentation des taux de taxes foncières ainsi que des bases fiscales ;
- Cessions de biens immobiliers et de parcelles (47 avenue Henri Barbusse, 2 avenue Henri Ravera, 17 rue Pablo Neruda, 135 rue de Verdun).

La CAF prévisionnelle pour 2023 est d'environ 8 millions d'euros. La diminution entre 2022 et 2023 résulte d'une augmentation des dépenses et d'une diminution des recettes et du caractère exceptionnel du niveau de recettes en 2022.

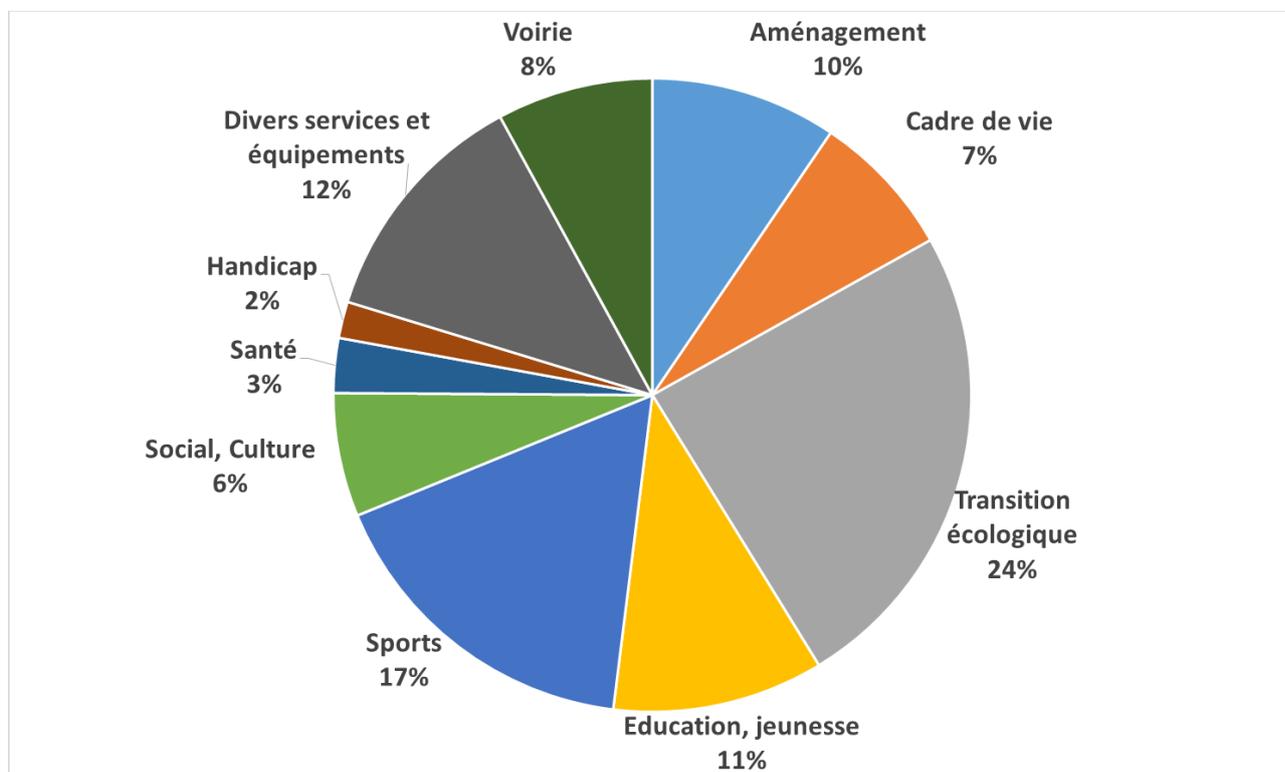
Enfin le niveau de la CAF pour 2024 devrait être d'environ 9 millions d'euros.

#### 4. Un programme d'investissement ambitieux et réaliste

##### a. Les principaux investissements de 2024

Le montant des nouveaux investissements pour l'année 2024 devrait être de **21,5 millions d'euros** et le remboursement du capital des emprunts s'élèvera à environ **6 millions d'euros**.

La répartition des nouveaux investissements est la suivante :



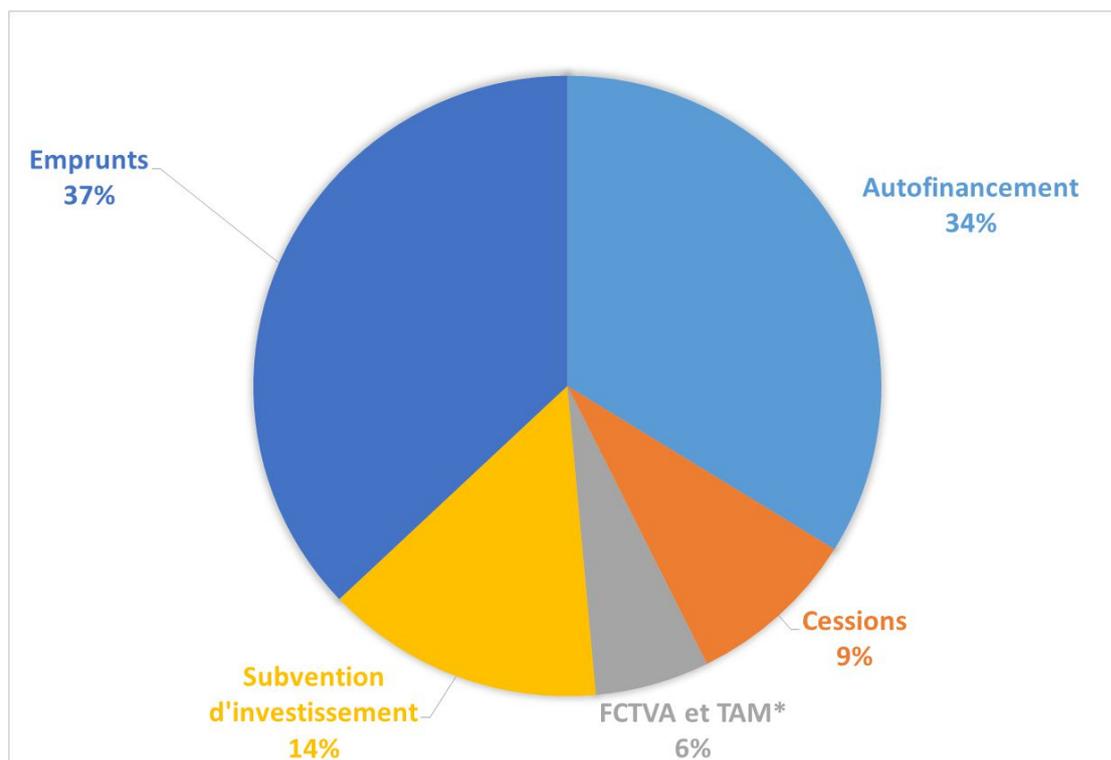
En 2024, les orientations en matière d'investissements marquent une triple ambition – solidarité, développement durable et réussite éducative.

- **La transition écologique ainsi que le cadre de vie** restent prioritaires. Figurent notamment les travaux relatifs au décret tertiaire qui seront réalisés dans l'école Joliot-Curie (maternelle et élémentaire), les travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments, les actions liées à la mobilité douce, à l'agriculture urbaine, aux espaces verts et aux plantations d'arbre ainsi qu'à la propreté ;
- **L'éducation, et le sport** sont un deuxième axe prioritaire pour la ville. A l'image de la végétalisation d'une nouvelle école, du démarrage des études de programmation de la future école du quartier des Mathurins et de l'offre de fournitures scolaires aux élèves dès la prochaine rentrée, ainsi que la construction du stade René Rousseau. Pour notre restauration scolaire, nous acquérons de nouveaux bacs en inox et investissons pour de nouvelles machines afin d'améliorer la qualité des repas pour nos enfants.
- **Les politiques publiques en matière de santé, de culture et de solidarité** sont également au cœur des investissements. Avec l'acquisition de l'équipement polyvalent dans le nord de la ville, la commune investit 4,9 millions d'euros net sur 4 ans dont 1 million en 2024. De plus, le projet de rénovation et d'extension sur Centre Municipal de Santé est une opération importante avec 600 000 euros en 2024 sur un budget total de 6 815 000 euros.

## b. Le financement de l'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRE	BP 23	BP 24	Evolution BP 24/BP 23 en €	Evolution BP 24/BP 23 en %
<i>Autofinancement</i>	8 186 242	9 480 700	1 294 458	16%
041 - Opérations patrimoniales	4 289 451	462 000	-3 827 451	-89%
024 - Cessions		2 480 000	2 480 000	
10 - FCTVA et Taxe d'aménagement	2 269 165	1 650 000	-619 165	-27%
13 - Subvention d'investissement	6 917 926	4 004 235	-2 913 691	-42%
45 - Opérations pour compte de tiers		50 000	50 000	
16 - Emprunts et dettes assimilés	5 655 467	9 955 465	4 299 998	76%
TOTAL	27 318 251	28 082 400	764 149	3%

## Répartition prévisionnelle des principales recettes d'investissement :

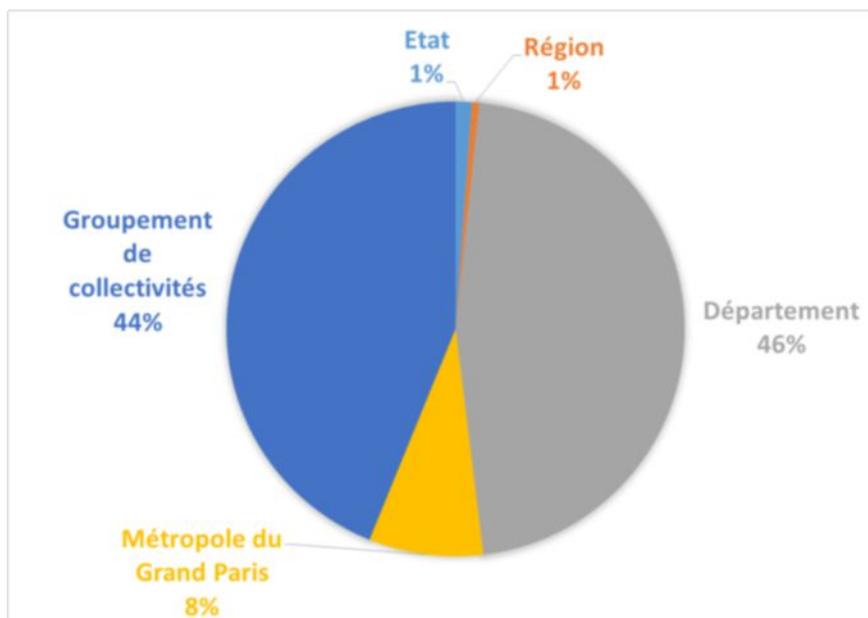


\* *Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée et Taxe d'Aménagement.*

En plus de l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement, les recettes prévisionnelles pour 2024 sont issues des subventions, des cessions, de la fiscalité ainsi que de l'emprunt.

### ➤ **Les subventions d'investissement :**

Les projets d'investissement sont en partie financés par des subventions publiques pour un montant prévisionnel global de 4 millions d'euros. L'objectif est de maintenir voire d'augmenter ce montant pour obtenir des financements permettant de mettre pleinement en oeuvre notre programme d'investissement.



➤ **Les cessions :**

Un montant d'environ 2,5 millions d'euros est prévu pour les cessions foncières et immobilières.

➤ **La fiscalité :**

En investissement la fiscalité correspond à 2 éléments :

- Le Fonds de Compensation pour la TVA reversé par l'Etat et correspondant à une part de la TVA payée sur les dépenses d'investissement de 2023 ;
- La Taxe d'Aménagement liée aux nouvelles constructions de biens immobiliers sur la ville (hors quartiers en Zone d'Aménagement Concertée et hors quartier des Mathurins).

➤ **L'emprunt :**

En 2024, le montant de l'emprunt devrait être d'un montant maximum de 9,95 millions d'euros. Pour rappel, le recours à l'emprunt en 2023 s'est élevé à 4 millions d'euros au lieu des 5,66 millions d'euros prévus.

Par conséquent, l'encours de la dette est de 55 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2024 contre 56 millions d'euros au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ce volume de dette devrait progresser dans les 3 prochaines années pour ensuite diminuer. Cette évolution correspond au développement des équipements et des services publics de la ville pour répondre aux nouveaux besoins des Balnéolais.

Cependant, malgré la probable hausse de la dette, la capacité de désendettement sera préservée du fait de la gestion saine de finances de la ville. En effet, la capacité de désendettement est de 4 années en 2022 et elle devrait être d'environ 6 années en 2023 et en 2024. Pour rappel, le seuil d'alerte est de 10 ans.

### **c. Les projets programmés dans les années futures**

Un plan pluriannuel d'investissement a été établi. Celui-ci permet d'avoir une visibilité sur les investissements de la ville à moyen terme et d'en mesurer la faisabilité d'un point de vue financier. C'est un outil de pilotage qui établit d'une part, la liste des projets programmés par l'équipe municipale et, d'autre part, les ressources pour financer ces projets. Ce document étant prévisionnel, il est amené à évoluer en cours d'année en cas de modification du planning ou du contenu des projets et en cas de modification des recettes.

Ce plan pluriannuel d'investissement prend en compte le projet, en cours de discussions, du transfert de la compétence voirie à notre établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris. Ce transfert a déjà été exercé par plusieurs villes du territoire (Clamart, Chatenay-Malabry, Fontenay aux Roses, Sceaux et Malakoff) et décidé par la ville de Châtillon. Il permettra d'assurer un haut niveau d'investissement public en matière de voirie et d'alléger notre plan pluriannuel d'investissement pour nous permettre de réaliser d'autres projets.

L'ensemble des projets d'investissement de la ville ainsi que les ressources prévisionnelles pour les années 2024 à 2030 sont annexés au présent rapport.